

NOTE DE SERVICE

DESTINATAIRES :	Tout le personnel, les gestionnaires et médecins de Santé Québec Montérégie-Ouest
EXPÉDITEURS :	Amélie Senez, chef de service des achats, DL Verania Cecilia Melliz Medina, agente de gestion du personnel, service de prévention, promotion et mieux-être au travail, DRHDOA
DATE :	Le 18 juin 2026
OBJET :	Achat d'échelles, escabeaux et marchepieds

La CNESST applique une approche de tolérance zéro à l'égard du travail effectué à partir d'une échelle ou d'un escabeau.

À titre d'employeur, il faut s'assurer que les échelles et escabeaux utilisés sont conformes au Règlement sur la santé et la sécurité du travail (RSST) ainsi qu'aux normes en vigueur, notamment la norme CSA Z11 – Échelles portatives.

Dans notre établissement, les deux grades permis sont le grade 1 (usage industriel) et grade 2 (usage commercial) en fonction des tâches.

Dès maintenant, utilisez les échelles et escabeaux conformes disponibles.

L'achat d'escabeaux de grade 3 (usage domestique uniquement) et de marchepieds est proscrit. Par conséquent, les marchepieds utilisés par les travailleurs devront graduellement être remplacés par des escabeaux de grade 2, conformes à la norme CSA Z11 et destinés à un usage commercial. Cette mesure sera appliquée lors du remplacement des équipements devenus désuets.

Exception : L'achat de marchepieds pour une utilisation par les usagers et dans le cadre des soins est possible. Toute autre situation devra être analysée par le gestionnaire, en collaboration avec le Service de prévention, promotion et mieux-être au travail (PPMÉT).

Afin d'assurer la conformité et la traçabilité des équipements, les modèles d'échelle et d'escabeau autorisés ont été limités. Des modèles spécifiques seront disponibles en [catalogue](#) pour faciliter les achats par GRM.

Pour toute question, communiquez avec nous.

AS, VM